

# AGE 50/20 CHLORE CHOC PASTILLES



Produit homologué par le ministère de la santé pour la désinfection des eaux des piscines publiques

## CARACTERISTIQUES :

Pastilles effervescentes de 20 g à dissolution rapide  
ATCC : 50% de chlore actif minimum  
Formulation non comburante  
Comprimés plus faciles à doser  
Utilisation en skimmer

## MODE D'EMPLOI / DOSAGE :

- Mise en eau : 10 comprimés par tranche de 10 m<sup>3</sup> d'eau.
- Traitement choc : 4 comprimés par tranche de 10 m<sup>3</sup> d'eau.
- Traitement périodique : Maintenir la concentration de chlore entre 1,5 et 2,5 mg/L (ppm) : 1 comprimé par tranche de 10 m<sup>3</sup> d'eau pour une consommation de 0,5 ppm de chlore.



## CONDITIONNEMENT :

Pot 1 kg : carton de 6 un, palette de 55 cartons / 330 un  
Seau 5 kg : palette de 80 un  
Seau 10 kg : palette de 48 un  
Seau 25 kg : palette de 27 un



## COMPOSITION :

55 % Acide Trichloroisocyanurique, 50 % de chlore actif minimum  
CE : 201-782-8. Biocide TP2 – TP5

## SECURITE :

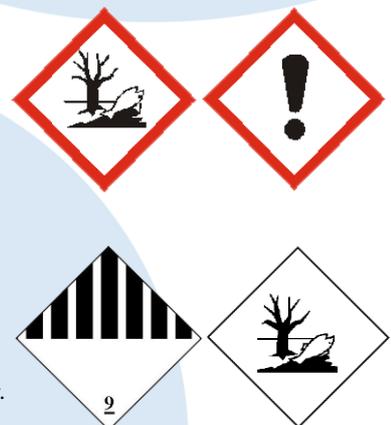
*Utilisez les Biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Pour plus de renseignements, consulter les fiches de données de sécurité. Déposé au centre antipoison de Toulouse Tél : 05.61.49.33.33*

**Mention d'avertissement :** Danger !

**Mentions de danger :** Nocif en cas d'ingestion. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

**Conseils de prudence :** Tenir hors de portée des enfants. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre Antipoison ou un médecin en cas de malaise. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Pour le grand public : Eliminer l'emballage vide et/ou les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchetterie. ATTENTION ! Ne pas mettre en contact avec d'autres produits, des gaz dangereux (chlore) peuvent se libérer.



UN 3077

